

« Certains profiteront de la libér

Luc Hujoel quitte la direction de Sibelga, l'intercommunale qui distribue le gaz et l'électricité en Région bruxelloise. Un patron atypique, qui nous présente son entreprise et porte un regard acéré sur l'évolution du marché du gaz et de l'électricité.

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes et Paul Vanlerberghe (CSCE)

Luc Hujoel a commencé sa carrière au service d'études de la FGTB, ce qui constitue aujourd'hui un profil atypique pour un dirigeant d'une grande entreprise de distribution d'énergie. A l'occasion de son départ de la direction de Sibelga (le distributeur bruxellois de gaz et d'électricité), nous lui avons demandé de nous présenter son entreprise, ainsi que les enjeux stratégiques auxquels elle est confrontée. Nous l'avons également invité à partager sa lecture des transformations en cours du marché du gaz et de l'électricité : les risques de polarisation accrue entre les consommateurs riches et pauvres liés à l'introduction des compteurs intelligents, l'incapacité du marché libéralisé à garantir un approvisionnement suffisant en électricité, la menace de disparition du tarif social spécifique que comporte le nouveau projet de directive européenne sur le marché de l'élec-

Luc Hujoel : Sibelga est la société intercommunale qui assure la distribution du gaz et de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale. Notre mission principale est donc de gérer trois réseaux à l'échelle de la Région bruxelloise : la distribution d'électricité, la distribution du gaz et l'éclairage public des communes. Il s'agit d'une activité de nature essentiellement technique, mais qui comprend également des contacts ponctuels avec les usagers, lorsque l'on effectue des raccordements, des travaux sur les compteurs de gaz et d'électricité ou encore en cas de panne. Par ailleurs, nous gérons les compteurs de gaz et d'électricité ainsi que les données de comptage. Nous posons les compteurs, relevons les index de consommation et transmettons ces données aux fournisseurs afin qu'ils puissent établir les factures qu'ils envoient aux consommateurs. Cette gestion de données, qui s'est déve-

24 millions d'euros pour les budgets communaux bruxellois. Depuis un an, nous sommes chargés de placer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et régionaux, dont nous tenons également la comptabilité énergétique. Dans le nouveau modèle de marché qui a été mis en place avec la libéralisation (*lire l'encadré en p. 66*), Sibelga ne peut plus assurer un rôle de fournisseur d'énergie ou produire de l'électricité et du gaz à destination du marché. Ces métiers-là ont été repris par les fournisseurs et les producteurs privés d'électricité et de gaz. Il y a cependant une exception à ce niveau pour les clients dits « protégés » (1) au sens de la législation bruxelloise, vis-à-vis desquels un rôle de fournisseur temporaire de gaz et d'électricité nous a été imparti. Il s'agit d'un segment spécifique de quelques milliers de consommateurs.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces missions, Sibelga emploie environ mille personnes. Il faut y ajouter à peu près 750 travailleurs en sous-traitance directe (réalisation de chantiers, informatique, logistique...). Il s'agit, pour beaucoup, de techniciens, d'ouvriers, d'ingénieurs, d'informaticiens, ainsi que d'un certain nombre d'employés administratifs. Le chiffre d'affaires de Sibelga était de 342 millions d'euros en 2017, l'essentiel (94%) de ce montant étant constitué de la redevance de réseau, payée par les fournisseurs.

« Le pouvoir de l'actionnariat communal de Sibelga est largement partagé avec la Région et avec le régulateur. »

tricité... Le résultat est une interview hors du commun, intéressante tant pour la compréhension du fonctionnement et des défis d'une entreprise publique qui emploie près de deux mille personnes, que pour l'analyse de l'évolution de l'organisation de la fourniture d'énergie aux ménages.

Ensemble ! : Après avoir passé quinze années à la tête de Sibelga, vous en quittez aujourd'hui la direction. Quel portrait feriez-vous de cette entreprise à nos lecteurs ?

loppée depuis une dizaine d'années, est un métier relativement nouveau pour les gestionnaires de réseaux de distribution comme Sibelga.

Au-delà de cette activité de base, nous avons développé des activités complémentaires qui sont effectuées au bénéfice des communes et de la Région. Par exemple, l'éclairage public des voiries communales est pris en charge et fourni gratuitement par Sibelga, au titre de ses obligations de service public. Cela représente une économie d'environ

Quelle structure de gouvernance régit votre entreprise et ses activités ?

Notre entreprise est une intercommunale, dont les 19 communes bruxelloises sont les seuls actionnaires. Il pourrait également y avoir

alisation, d'autres y perdront. »

un actionnaire privé et la Région pourrait, elle aussi, prendre part à l'actionnariat, mais ce ne sont pas les choix qui ont été faits jusqu'ici. Nos organes de gestion sont ceux d'une société coopérative : une assemblée générale, un conseil d'administration (28 membres) et un organe de gestion plus restreint (sept membres). Les membres du Conseil d'administration sont tous des mandataires communaux élus, sept d'entre eux forment le Comité directeur. La gestion quotidienne de l'entreprise et la préparation des décisions stratégiques sont assumées par les cadres

« En une décennie, nous avons créé une société bruxelloise autonome. »

de la direction de l'entreprise. Les organes de gestion intercommunales approuvent, pour leur part, les grandes décisions stratégiques ainsi que les plans d'investissements, les programmes de missions de services public, etc.

La Région bruxelloise joue également un rôle important dans la gouvernance de Sibelga. Non pas par le biais d'un actionnariat ou de sa participation aux organes de gestion, mais par l'encadrement légal et réglementaire qu'elle donne à l'activité de l'entreprise, qui nous fixe nos missions, ainsi que par divers mécanismes de contrôle. Les ordonnances gaz et électricité de la Région décrivent en détail ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire. En outre, toute une série de décisions spécifiques doivent faire l'objet d'une approbation particulière du gouvernement régional. C'est le cas de notre plan d'investissements annuel, de notre programme de missions de service public, ainsi que de notre « règlement technique » qui détermine les rapports entre les usagers et Sibelga. En tant qu'intercommunale, nous sommes également soumis à la tutelle de la Région, à qui nous

devons transmettre toutes nos décisions, et qui peut les annuler si elle les estime contraires à la loi ou à l'intérêt général. Pour prendre l'exemple des futurs compteurs intelligents, ce que nous pouvons faire est déterminé par les dispositions de l'ordonnance votée par le parlement régional et par le règlement technique, approuvé par le gouvernement après avis de Brugel, le régulateur régional du marché. À côté des communes et du gouvernement, nous sommes donc également contrôlés par un régulateur régional indépendant, formé d'administrateurs nommés par le gouvernement pour une durée de cinq ans. Celui-ci doit approuver notre règlement technique, donner un avis au gouvernement sur notre plan d'investissements, sur notre programme de missions de service public... Il doit également approuver nos tarifs, dont la progression est fixée sur base quinquennale. Le pouvoir de l'actionnariat communal est donc, dans les faits, largement partagé avec la Région et avec le régulateur du marché.

Une des spécificités de l'organisation de Sibelga est qu'elle est imbriquée avec deux autres entreprises...

Il y a effectivement trois sociétés. Sibelga est chapeautée par la société Interfin, qui est également une intercommunale. Cette société trouve aujourd'hui sa raison d'être dans le fait que les communes bruxelloises actionnaires de Sibelga détiennent des participations financières dans les sociétés de transport d'électricité et de gaz (Elia et Fluxys). Or Sibelga est une société régulée, dont les prix sont approuvés par le régulateur en analysant ses coûts, et il est préférable de gérer dans deux sociétés différentes les actives régulées (l'activité de gestion de réseau) et celles qui ne le sont pas (les participations des communes dans le transport). Il y a donc deux comptabilités séparées, une de Sibelga pour la gestion du réseau bruxellois et une d'Interfin pour les autres activités. Cette organisation nous permet également de lisser le revenu que nous versons annuellement aux communes, indépendamment des variations du



Luc Hujuel (67 ans) a été économiste au service d'études de la FGTB nationale de 1976 à 1986.

De 1986 à 2002, il a été l'« expert » des communes dans les intercommunales bruxelloises gérées par Electrabel. Depuis 2003, il est le directeur général de Sibelga (l'intercommunale gestionnaire du réseau d'électricité et de gaz à Bruxelles) et d'Interfin (l'intercommunale de financement associée).

Depuis le 1^{er} novembre 2018, il n'assure plus que la direction générale d'Interfin. Il est administrateur des gestionnaires de réseau de transport fédéraux Elia et Fluxys.

résultat de Sibelga. Il s'agit actuellement de 95 millions d'euros par an : 35 millions au titre de taxe de « redevance de voirie », 40 millions de bénéfices de Sibelga, et une vingtaine de millions pour les participations dans Elia, Fluxys, etc. Tous les bénéfices de Sibelga remontent donc dans Interfin, où arrivent également les dividendes d'Elia et de Fluxys. Sur cette base, nous garantissons un revenu annuel stable aux communes.

La société BNO emploie le millier de personnes qui travaillent pour Sibelga, dont elle est une filiale de droit privé. Cette gestion du personnel est la seule fonction de BNO. Deux raisons justifient cette structuration. Tout d'abord, lorsque Sibelga a été lancée en 2003-2006, nous avons repris 650 personnes provenant d'Electrabel. Celles-ci ne souhaitaient pas passer dans une structure intercommunale et voulaient conserver leur

⇒ statut et leur rattachement à la commission partiaria compétente pour le personnel du secteur du gaz et de l'électricité (CP 326). BNO a donc été créée pour permettre ce transfert de personnel en maintenant, jusqu'à extinction, son statut antérieur. La seconde raison qui justifie cette structure - et son maintien - est qu'elle nous permet d'avoir une gestion de personnel plus proche du privé que d'un para-régional. Dans un secteur technique comme le nôtre, qui nous impose d'engager beaucoup de cadres et d'informaticiens, ça nous permet d'être attractifs par rapport au privé et de tenir mieux compte des performances des cadres. Est-ce que cette triple structure (Interfin - Sibelga - BNO) crée des phénomènes d'opacité de type « Nethys » ? Non, car ce sont les mêmes personnes, les sept membres du Comité directeur de Sibelga, qui siègent également dans les organes de gestion des deux autres sociétés. Il y a donc une cohérence et une responsabilité complètes aux trois niveaux. En outre, ces personnes ne reçoivent qu'une rémunération unique pour ces trois mandats.

Sibelga réalise régulièrement des travaux sur ses réseaux de distribution de gaz et d'électricité à Bruxelles (ici, à Montgomery).

Quels sont les enjeux stratégiques pour Sibelga dans les prochaines années ?

Le premier défi pour Sibelga est celui de la participation à la transition énergétique et à la diminution de la production de CO₂, qui aura un impact important sur la gestion des réseaux, des compteurs et des données. Cela peut étendre ou réduire les tâches qui nous sont confiées. Nous allons devoir rendre notre réseau plus intelligent pour faire face aux nouvelles contraintes. Aujourd'hui, le client achète de l'électricité à son fournisseur. Demain, il pourra également vendre de la flexibilité à ce fournisseur ou à un autre intermédiaire. Par exemple, s'il a une voiture électrique, le client pourra vendre le fait qu'il s'engage à la charger (où ne pas la recharger) durant une certaine plage horaire de la journée. S'il y a beaucoup de véhicules électriques, de panneaux solaires, de stockage individuel, de contrats passés entre des



□ □ □

SIBELGA ET LA LIBÉRALISATION DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Pourriez-vous situer la création de Sibelga, sous sa forme actuelle, dans le contexte de la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité voulue par l'Union européenne ?

L.H. : La séparation des activités (production et commercialisation d'un côté, gestion des réseaux de l'autre), *unbundling* en anglais, est un des moyens essentiels imposés par les directives européennes pour arriver à la libéralisation du marché du gaz et de l'électricité. Les activités de commercialisation et de production sont susceptibles d'être concurrentielles (avec certaines limites pour la production, qui reste un marché très imparfait) ; la gestion des réseaux reste inévitablement monopolistique. Pour

éviter que l'opérateur historique (ex : Electrabel) intégré (c'est-à-dire à la fois producteur et gestionnaire de réseau) ne puisse freiner l'entrée de nouveaux acteurs en production en mettant des obstacles à l'utilisation des réseaux par ses concurrents, l'Union européenne a imposé par directive la séparation des activités.

En Belgique, ces dispositions ont été transposées dans la loi (fédérale) de 2000 et les ordonnances (bruxelloises) de 2001 et 2004. La séparation

des activités a été progressive entre 2000 et 2016. Pour Bruxelles, la séparation opérationnelle a été réalisée entre 2003 et 2006 : Sibelga a interrompu toutes ses activités de ventes d'énergie (*supply*) au 1^{er} janvier 2007 et Electrabel s'est retiré financièrement de Sibelga en deux étapes, en décembre 2006 et 2012. La séparation opérationnelle a impliqué que Sibelga devienne une entreprise autonome disposant de toutes les compétences humaines, techniques et informatiques requises.

clients et d'autres opérateurs pour acheter et vendre de la flexibilité, tout cela va compliquer la gestion du réseau. En effet, la consommation et la fourniture d'électricité doivent être à tout moment de qualité égale pour tout point du réseau, et c'est le rôle du distributeur de garantir cet équilibre. Il faudra donc rendre le réseau intelligent (*smart grid*). Par ailleurs, les clients devront être équipés de

« On sent bien que la situation de Sibelga ne va pas rester telle qu'elle est. »

compteurs intelligents (*smart meters*) et les données de consommation devront être fournies par le distributeur de façon beaucoup plus fréquente et détaillée. Il y a là un ensemble de nouveaux outils (*smart grid*, *smart meters* et gestion de données) qui devront être mis en place par le distributeur. Notre métier traditionnel était jusqu'ici d'être des mécaniciens-



électriciens. Notre métier futur sera également d'être des électroniciens et des informaticiens. Nous devons donc acquérir un haut niveau de compétences dans ces nouveaux métiers et mettre en place une stratégie pour y arriver, à l'échelle de la Région bruxelloise. Dans un certain nombre d'activités, la digitalisation génère une « désintermédiation » (comme Airbnb dans l'hôtellerie ou Uber dans le secteur des taxis). Ce type de phénomène peut également survenir dans notre secteur. Si nous ne sommes pas capables d'assumer efficacement l'évolution technologique, d'autres sociétés du secteur de l'énergie ou de l'informatique pourraient prendre le relais dans une partie de nos domaines d'activités.

Notre second défi est d'améliorer notre performance. Au cours de ces quinze dernières années, nous avons créé et consolidé notre société. Dans la structure antérieure, dans laquelle la fonction de production, de fourniture et de distribution était intégrée, tout le personnel relevait d'Electrabel et les communes étaient simplement actionnaires à 50 %. Sur le papier, les communes avaient le pouvoir de décision, mais la réalité était très dif-

férente. Electrabel décidait pratiquement seul. La scission avec Electrabel, intervenue de 2003 à 2006 sur le plan opérationnel, a été complète. Electrabel est repartie avec l'activité de fourniture et de production, et les communes ont repris la distribution. Electrabel nous a laissé une partie du personnel - une bonne part de personnel d'exécution, mais avec une maîtrise technique trop réduite -, et très peu d'ingénieurs, pratiquement pas d'informaticiens, pas de service financier, pas de gestion du personnel... A la base, nous n'avons pu reprendre que 50 cadres d'Electrabel, alors qu'il y en a aujourd'hui 180 chez Sibelga. Nous avons trois informaticiens en 2006, il y en a 90 maintenant... En une décennie, nous avons créé une société bruxelloise autonome à partir de ce qui n'était qu'une petite division d'Electrabel. Après la phase de séparation et d'acquisition des compétences de base, nous devons maintenant améliorer notre performance, notre productivité, sortir plus rapidement de nouveaux projets, etc. Nous devons également poursuivre l'amélioration de notre communication avec nos clients, sur laquelle nous travaillons sérieusement depuis près de cinq

ans. Tout cela se met en place progressivement et les consommateurs devraient en ressentir progressivement les effets. Combiné avec la digitalisation, cela signifie qu'il faut changer notre culture d'entreprise pour pouvoir répondre à ces deux défis.

Le troisième défi stratégique que nous devons relever est lié à notre situation institutionnelle et à notre gouvernance. Nous nous sommes développés dans le cadre d'une structure intercommunale soumise au contrôle de la Région. Mais la place des communes en Région bruxelloise fait actuellement débat. Certains verraient bien les communes bruxelloises disparaître au bénéfice de la Région ; d'autres voudraient

« Il y aura une bataille pour l'accès aux données de consommation issues des compteurs intelligents. »

créer 120 districts sur le modèle anversois... On sent bien que la situation de Sibelga ne va pas rester telle qu'elle est. Demain, il faudra sans doute définir de façon un peu différente la cogestion de la Région et des communes. Y aura-t-il encore des communes à Bruxelles dans vingt ans ? Je n'en sais rien. Notre pronostic est que, pour des activités du type de celles Sibelga, la Région va petit à petit s'affirmer comme le seul organe qui donne les impulsions.

Après les affaires « Nethys », l'image des intercommunales s'est par ailleurs dégradée et n'est pas facile à porter. Nous pensons donc qu'il faudra une autre structure juridique pour Sibelga, qui reste publique mais qui ne soit plus une intercommunale. Nous sommes handicapés par le fait que certains cabinets ou certains fonctionnaires estiment qu'en tant qu'intercommunale, nous ne sommes pas vraiment un service public régional mais un corps étranger, et sont réticents à collaborer avec nous. La collaboration n'est donc parfois pas optimale. Sibelga souhaite améliorer sa collaboration avec la Région. Nous pensons aussi qu'un certain nombre de tâches régionales

⇒ pourraient aussi être intégrées de manière optimale à Sibelga. Nous assurons une gestion extrêmement performante de l'éclairage public communal tandis que l'éclairage des voiries régionales bruxelloises est un plutôt un parent pauvre de la Région. Aujourd'hui, il n'y a plus d'équipe d'ingénieurs qui s'occupe de l'éclairage public régional. Ne serait-il pas plus raisonnable que l'ensemble de l'éclairage public, communal et régional, soit géré par une seule entité, et que ce soit l'acteur le mieux équipé en la matière, c'est-à-dire Sibelga, qui s'en charge ? Malheureusement, les relations compliquées entre Sibelga et la Région empêchent aujourd'hui d'aborder le sujet. On pourrait également aller beaucoup plus loin dans les collaborations avec le CIRB et Irisnet, qui gèrent actuellement l'informatique et la fibre optique au niveau de la Région. Nous devons donc rechercher un nouvel équilibre institutionnel entre les communes et la Région, autour de Sibelga.

N'y-a-t-il pas également des défis stratégiques qui s'annoncent pour l'ensemble des gestionnaires de réseau ?

La transition énergétique va en effet créer des tensions entre le secteur du transport, celui de la production et celui de la distribution de l'énergie. Le

transporteur (Elia) souhaite jouer un rôle accru dans la gestion future des plates-formes d'échange de données. A l'avenir, il y aura également une bataille pour l'accès aux données de consommation issues des nouveaux compteurs intelligents. Non seulement entre Elia et les gestionnaires de réseaux de distribution, mais éga-

« La libéralisation ne suffit pas à garantir l'approvisionnement. »

lement avec une série de nouveaux intervenants. Nous risquons d'avoir des concurrents dans la gestion des données, et peut-être même pour celle du comptage.

La Commission européenne soutient plutôt le secteur du transport et le secteur privé mais, si nous faisons correctement notre boulot, nous pourrions conserver une partie de l'intelligence de notre propre système. Si nous devons perdre cette bataille, on ne peut pas encore prévoir au profit de qui ce serait. Elia espère que ce sera à son profit, mais ils peuvent être plus facilement désintermédiés que nous. Ça pourrait être au profit d'une multitude de nouveaux acteurs

privés, mais surtout au profit de grandes sociétés informatique, de type Google, Uber, etc.

Vous avez évoqué la libéralisation du marché de gaz et d'électricité. Ne doit-on pas parler d'échec de celle-ci au regard de ses effets constatés sur les prix, la transition énergétique et la sécurité d'approvisionnement ?

La segmentation du marché des consommateurs et l'augmentation du risque d'exclusion d'une partie de ceux-ci constituent des phénomènes frappants liés à la libéralisation. Les institutions européennes continuent de prétendre que les clients vont globalement profiter de la libéralisation (possibilité de choix de fournisseurs et de contrats, etc.), qu'il faut donc « activer » le client. Ce que l'on constate, et que l'on va probablement constater encore davantage avec l'extension du marché à la flexibilité, c'est qu'il y a des clients qui vont profiter de la libéralisation du marché, dont la situation pourra être meilleure qu'avant, tandis que d'autres clients vont y perdre. Encore plus dans le futur que maintenant, cela recoupera une segmentation sociale. Ceux qui ont moins de revenus, un niveau d'études plus faible et qui sont moins digitalisés perdront au jeu. Il y a là un problème majeur de régulation de la libéralisation.

Deux obsessions européennes structurent actuellement l'organisation du marché du gaz et de l'électricité : l'aspect antirusse et la concurrence. D'une part, on fait brûler de la lignite en Allemagne pour se libérer du gaz russe dans la production d'énergie. D'autre part, l'Union européenne met tellement l'accent sur la concurrence que le marché de la production ne fonctionne plus, et cela au détriment du développement durable et de la sécurité d'approvisionnement. Il est pourtant manifeste, au vu notamment du risque de pénurie, que la libéralisation ne suffit pas à garantir l'approvisionnement. Il faut donc introduire un certain degré d'organisation publique de la production d'énergie. Aujourd'hui, le chaînon dont le manque est le plus criant est celui d'une « réserve stratégique » permettant de s'assurer qu'il y ait toujours les capacités nécessaires sur le marché. L'industrie de la production d'énergie dépend



« LA TECHNOLOGIE RISQUE D'ÊTRE DÉPASSÉE AU MOMENT DE SA MISE EN SERVICE »

Atrías, la plate-forme fédérale d'échange de données des réseaux, dont Sibelga est membre, semble peiner à devenir opérationnelle. Cela bloque-t-il la mise en œuvre des compteurs intelligents d'électricité ?

Atrías a été créée en 2011 au niveau fédéral, pour centraliser la gestion de données relatives à la consommation de gaz et d'électricité provenant des trois Régions, des distributeurs, des fournisseurs, etc. A l'époque, on n'a pas pris la mesure de la complexité technique de cette tâche. Le

développeur choisi par Atrías n'a pas encore atteint l'objectif fixé, et la technologie qu'il a mise en œuvre risque d'être dépassée au moment de sa mise en service. Le débat est donc ouvert sur la manière de finaliser le projet. Tant qu'Atrías - ou un autre outil de traitement informatique reliant tous les opérateurs - ne

fonctionne pas, les compteurs intelligents ne peuvent être pleinement utilisés. Comment et quand cela aboutira, je ne peux pas encore vous l'indiquer, mais je suis convaincu que les GRD doivent évoluer vers des technologies d'avenir et des solutions plus flexibles pour organiser la gestion de données.



Lorsqu'il opère un nouveau raccordement, Sibelga pose désormais des compteurs d'électricité électroniques Smart Read, techniquement prêts à communiquer. Les fonctions à distance des compteurs ne seront pas activées tout de suite, d'où leur nom de Smart Ready.

d'un certain nombre de contraintes techniques qui font que l'on ne peut s'en remettre au seul marché pour l'organiser. La production doit être encadrée.

De plus, l'Union européenne n'est pas du tout ouverte à des initiatives publiques locales ou régionales dans ce domaine. Tout ce qui ressemble à des tentatives de faire une sorte d'écosystème énergétique plus régional, en faisant des liaisons entre la production locale d'énergie et la distribution locale, est mis à l'index. L'idée que des entreprises publiques locales puissent faire à la fois de la distribution, de la vente de chaleur et de la production locale d'électricité est complètement mise à l'index au niveau de l'UE.

Sibelga, ou une autre structure intercommunale, pourrait-elle s'engager dans la production d'électricité vu l'insuffisance de la production privée disponible ?

Sibelga participe déjà à des projets de cogénération, mais uniquement pour ses propres besoins. Lorsque nous investissons dans un projet de cogénération chez un client, nous revendons la chaleur au client et nous prélevons l'électricité pour couvrir nos pertes de réseau, nous ne pouvons pas légalement aller plus loin. Aujourd'hui, nos cogénérations ont atteint une limite maximum.

Pour les gestionnaires de réseaux, se redéployer dans la production d'énergie supposerait de parcourir un chemin immense et serait contraire aux bases mêmes des directives européennes. Au point de vue politique, je ne crois pas que la Région bruxelloise puisse facilement prendre une initiative pour produire massivement

ne permet pas d'amortir le réseau de chaleur.

En Région bruxelloise, une série de clients ont accumulé des dettes chez tous les fournisseurs présents sur le marché, et risquent de se trouver sans accès à l'énergie. N'est-il pas envisageable de créer, par exemple

« L'idée d'un fournisseur unique pour tous les clients basse tension pourrait revenir un jour sur la table. »

de l'électricité dans une structure publique. Au point de vue technique, il n'est pas évident d'acquérir les compétences nécessaires pour faire fonctionner une centrale au gaz de 250 MW, ne fût-ce même que celles nécessaires pour acheter le gaz au prix le plus bas. On peut faire un peu de cogénération ou poser des panneaux photovoltaïques, mais cela reste marginal. La cogénération n'est pas très rentable et est payée par les certificats verts. C'est une bonne technique pour réduire le gaspillage d'énergie, mais ce n'est pas le système qui va permettre d'assurer l'alimentation future. Faire des réseaux de chaleur n'a de sens que dans des nouveaux quartiers et encore, vu les hautes performances énergétiques de nouveaux bâtiments, leur consommation

sur une base intercommunale, un fournisseur public de dernier ressort qui leur garantisserait une fourniture ?

L'idée d'un fournisseur unique pour tous les clients basse tension avait été envisagée par certains lors de la mise en place de la libéralisation. Elle pourrait revenir un jour sur la table. Si Sibelga le disait maintenant, ce serait inaudible politiquement. Cependant, dans cette hypothèse, il faudrait que le retour vers un fournisseur public pour la basse tension soit global. Car si l'on créait une instance publique qui ne prendrait en charge que les 30 % de la population bruxelloise ayant des difficultés à payer ses factures, cette société serait très déficitaire et devrait être subsidiée en permanence... Un transfert aussi visible ne serait pas admis

Le câblage de cabines fait partie des tâches régulièrement opérées par Sibelga.



⇒ par une partie des citoyens. Ce type d'idées reviendra peut-être à l'avant-plan dans une dizaine d'années, mais sans doute sera-t-il alors souhaitable que cette mission soit confiée à une société publique distincte du gestionnaire de réseau. Ce genre de débat n'est certainement pas clos. Mais aujourd'hui, si une nouvelle organisation devait émerger, ce serait suite à un retrait des fournisseurs du marché bruxellois pour protester contre la protection sociale des consommateurs, et pas en raison d'une préemption par la Région.

« Cette disposition du projet de directive compromettrait l'existence du tarif social spécifique en Belgique. »

Le projet directive européenne sur le marché de l'électricité (2) en cours d'adoption prévoit d'interdire les interventions publiques dans la fixation des prix de l'énergie, et notamment d'interdire les « subventions croisées entre les clients approvisionnés aux prix du marché et ceux approvisionnés aux prix réglementés ». Cela signifierait-il la fin du « tarif social spécifique » (3) en Belgique et la fin du statut de « client protégé » en Région bruxelloise ?

Ce qui est visé au premier chef, c'est le tarif régulé comme celui du fournisseur historique en France. L'UE met surtout la pression pour que ce système d'encadrement-là du marché disparaisse. Mais il est exact que l'adoption, telle quelle, de cette dis-

position du projet de directive compromettrait l'existence du tarif social spécifique en Belgique, même si son impact est extrêmement marginal.

N'êtes-vous pas étonné que l'adoption de ce type de décisions, essentielles pour l'accès à l'énergie des plus précaires, ne suscite aucun débat public ?

C'est la vision de l'UE, qui ne se préoccupe que des consommateurs les plus « actifs ». Elle veut leur donner des avantages et s'appuyer sur eux pour tirer la libéralisation. Dans cette conception, les dégâts sociaux viennent au second plan. L'UE tolère qu'ils soient réparés, mais seulement par des politiques sociales explicites et visibles, au risque que la « classe moyenne » s'oppose alors à ce qu'il soit transféré trop d'argent aux « pauvres ». Tout cela est enrobé par de beaux discours sur la protection des consommateurs, mais c'est l'expression de la conception consumériste et libre-échangiste européenne, soutenue par des consommateurs qui ont le niveau de consommation et de digitalisation nécessaire pour en profiter... au détriment des autres. Personnellement, en tant qu'économiste, ça ne me choque pas qu'il y ait certains subsides croisés, et que des règles soient imposées au marché pour rétablir un certain équilibre. Cela me semble notamment plus pertinent que d'augmenter la charge fiscale pour compenser le désavantage de ceux qui sont moins favorisés. Il ne faut pas aller trop loin dans les subsides croisés, mais puisque l'on impose à tous la libéralisation, et donc des gagnants et des perdants, ça me paraît légitime qu'un équilibrage soit organisé au même niveau.

Au début de votre carrière, vous avez siégé au sein du Comité de contrôle du gaz et de l'électricité, où les organisations syndicales étaient représentées et où ce type de question était débattue. Aujourd'hui, tout débat démocratique de ce type a disparu, et le public apprendra un jour par la presse qu'une nouvelle directive européenne impose la suppression du tarif social spécifique...

Dans beaucoup de pays, le débat de société sur les impacts de la politique énergétique se déplace de la question de la distribution et de la redistribution des revenus vers celle des attentes d'un groupe de consommateurs spécifiques dits « actifs ». L'image que l'on donne de ces consommateurs « modernes » tend à induire l'idée qu'ils seraient représentatifs de l'ensemble des consommateurs, ce qui n'est pas le cas. En même temps, on promeut une vision assez idéalisée des effets de la concurrence et de l'ouverture du marché. Dans ce contexte, c'est le professeur Ernst qui sera invité à la télévision, et pas vous. Tout est dit avec cela... Il y a vingt ans, au sein du Comité de contrôle du gaz et de l'électricité, on pouvait poser franchement les questions d'égalité sociale, et décider d'avantager le petit consommateur. Aujourd'hui ce n'est déjà plus le discours dominant. Demain, dans le contexte du *smart metering*, la polarisation entre les personnes avantagées et désavantagées par la libéralisation risque d'être encore plus grande, mais elle sera traduite en termes de consommateurs « actifs » et de consommateurs « inactifs » ; on ne parlera pas de consommateurs « riches » et de consommateurs « pauvres ». Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais ça se recoupe quand même en partie. Dans ce contexte, les questions d'équilibre et de répartition des revenus risquent d'être occultées. □

(1) Clients protégés en Région bruxelloise : statut de consommateurs de gaz et d'électricité résidentiels bruxellois fragilisés qui, sous certaines conditions, peuvent être temporairement fournis par Sibelga en bénéficiant du tarif social spécifique.

(2) Proposition de directive concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité 2016/0380(COD), art 5.

(3) Le « tarif social spécifique » est une mesure fédérale qui permet à certains consommateurs résidentiels de gaz et d'électricité fragilisés de pouvoir bénéficier d'un tarif avantageux.